



Les tarifs applicables
à partir du 1^{er} janvier 2026

Tarif/Personne/Nuitée incluant la taxe additionnelle de 10%
(TAD du CD 63)

NATURE & CATÉGORIE D'HÉBERGEMENT	TARIF/PERSONNE/ NUITÉE
Palaces	5.28€
Hôtels de tourisme 5 étoiles Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles	3.85€
Hôtels de tourisme 4 étoiles Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles	2.86€
Hôtels de tourisme 3 étoiles Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles	1.87€
Hôtels de tourisme 2 étoiles Résidences de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4 et 5 étoiles	1.10€
Hôtels de tourisme 1 étoile Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1,2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes Auberges collectives	0.88€
Terrains de camping et terrains de caravanning classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.66€
Terrains de camping et terrains de caravanning classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0.22€
Hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des hébergements de plein air	5.50% du montant de la location (par nuitée et par personne) dans la limite du tarif plafond de 5.28€



EXONÉRATIONS

- Les personnes mineures,
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Communauté de Communes,
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS

Communauté de Communes Ambert Livradois Forez - 04 73 72 71 40 - tourisme@ambertlivradoisforez.fr